



## La question du Transfert de connaissance 6 octobre 2016

Le rapport « Recherches sur les radicalisations... », remis en mars 2016, a enclenché un processus de prise de conscience de la faiblesse des processus de transferts des connaissances de la recherche publique vers les pouvoirs publics et la société civile. Cette prise de conscience se diffuse à présent largement dans la presse et le grand public, ce qui rend indispensable une action concertée, visible et forte.

### Deux modèles pour le transfert de connaissance

Le problème du transfert a été depuis longtemps identifié en ce qui concerne les résultats de recherche vers le monde des entreprises et a donné lieu à la création de structures idoines dites de valorisation. Il est cependant resté mal évalué par les différents acteurs en ce qui concerne les SHS jusqu'au choc engendré par les attentats de 2015. Ce n'est pas le lieu ici d'étudier en profondeur les raisons de la faible fluidité entre les chercheurs en SHS, le monde politique ou les acteurs de la société civile. Les cultures spécifiques des différentes parties en présence sont un premier élément d'explication. Le second est la façon dont chercheurs ou « intellectuels » et politiques ont réussi à mettre en place et à perpétuer des modes de communication relativement inefficaces pour le traitement des problèmes urgents mais dont toutes les parties peuvent tirer des bénéfices symboliques à court terme. Enfin, la nécessité pour les pouvoirs publics de penser et consolider le rôle de la recherche publique dans le traitement des questions de société n'a que récemment émergé : l'Etat a longtemps pu compter sur une expertise interne à l'administration, ou s'est satisfait de se tourner vers des *think tanks*, souples d'utilisation mais à la compétence et à l'indépendance tout à fait variables. Bref, il manque un véritable dispositif irriguant l'action publique sur l'ensemble du territoire permettant d'agir à partir du très fort ensemble de connaissances produit par le monde académique et scientifique notamment SHS, et du potentiel que le rapport ATHENA a permis de recenser, et au delà du rapport sur les radicalisations, les nombreux rapports et notes proposés par ATHENA sur des urgences sociétales.

Les spécialistes du transfert des connaissances identifient deux modes de communication entre les chercheurs et les décideurs.

Le premier mode est l'approche *science push* ou *producer push* selon laquelle le chercheur définit lui-même le thème de sa recherche, en rédige les résultats et en assure la diffusion parmi ses pairs. L'usage au-delà des limites de sa communauté scientifique, en particulier vers la société civile, le monde économique ou les décideurs publics, n'est pas envisagé au départ ; il ne se réalise que dans un petit nombre de cas et dans une conjoncture particulièrement favorable.

Le second est le *problem-solving model*. Les décideurs publics se tournent vers un chercheur, ou plusieurs, pour les auditionner dans le cadre d'une commission ou pour les investir d'une mission de réflexion et de propositions, encadrée par les besoins politiques qu'ils ont exprimés. Les chercheurs apportent alors au politique une expertise scientifique, souvent traduite dans un rapport, qui peut se trouver inscrit dans une logique finalisée. Cette méthode a pu être perfectionnée sous la forme des expertises collectives, qui sont des exercices de synthèse des connaissances scientifiques validées sur des questions faisant l'objet de controverses.

La plupart des chercheurs ne se préoccupent pas de transmettre leurs résultats de recherche vers la société. N'ayant reçu aucune formation dans ce domaine, ils n'ont d'ailleurs aucune idée claire des processus qui leur permettraient de le faire.

Les décideurs ont, eux, pris l'habitude de se reposer sur des experts souvent liés à leurs cercles. Ils se tournent vers les chercheurs en SHS à titre individuel, soit dans le cadre de missions, soit dans le cadre d'auditions. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas rare que les pouvoirs publics en Europe se tournent vers des institutions, comme les Académies ou des comités d'éthique, pour commander des rapports qui doivent « éclairer » leurs décisions.

Ce sont ces deux modèles qui ont été jusqu'ici appliqués en France pour les SHS de la recherche publique et ils sont inopérants pour les questions urgentes du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il faut donc expérimenter autre chose et inventer de nouvelles solutions plus efficaces et plus inclusives pour co-construire des propositions d'actions publiques qui soient informées, élaborées et contrôlées par la recherche fondamentale en SHS.

### **L'implémentation du modèle de co-construction**

La co-construction proposée passe par la formation d'une culture commune, sur des thématiques précises aux différents acteurs du transfert et d'une **redéfinition** même du concept de transfert. L'efficacité d'un transfert des connaissances en SHS dépend, en effet, de la capacité des chercheurs et des acteurs publics à expliciter à la fois ce qu'ils peuvent offrir et ce qu'ils attendent les uns des autres. Les chercheurs apportent leurs connaissances sur une thématique précise et doivent intégrer les contraintes de l'action des décideurs : les procédures de décision politique et administrative ; le cadre des institutions ; le jeu des partis, des *stakeholders*, et de l'opinion publique.... Les acteurs publics doivent intégrer les mécanismes de la réflexion scientifique et des processus qui conduisent à l'élaboration des connaissances (limites de la connaissance, notion d'incertitude...). Ensemble, ils doivent élaborer les décisions pertinentes dans les domaines dont ils ont été saisis et en assurer le suivi.

Il ne s'agit pas de financer ou de produire directement de la recherche ni rédiger des « plans », des recueils de « bonnes pratiques » ou des catalogues de « recommandations » mais de créer une **expertise collective** non pas pour « aider » à la décision en passant par d'autres filtres mais en vue de l'action publique.

Regroupant toutes les institutions publiques œuvrant dans le domaine des sciences humaines et sociales, l'alliance ATHENA propose de construire un dispositif à trois étages :

- Production « d'états de la question » (incluant les grandes controverses) sur commande du MESR (Athena transfert se charge de proposer des chercheurs-rédacteurs, d'assurer l'accompagnement éditorial..)
- Organisation de rencontres avec les acteurs publics intéressés (formats retenus en fonction des acteurs concernés : petits déjeuners, conférences plénières, interventions organisées à Paris ou en région ...), animation de la dimension participative/collaborative et implication du public
- Phase bilan partagé avec le MESR.

De nombreux thèmes mériteraient un traitement de ce type, on peut citer par exemple, **Radicalisation et espace public ; Radicalisation et géopolitique ; Sécurité et défense ; Education ; Discriminations ; Migrations ; Europe et Brexit ; Sport ; Bien-être ; GENRE ; Participation citoyenne à la connaissance et aux décisions...**

Nous proposons que le lancement d'Athéna-Transfert soit suivi de l'organisation d'une conférence de l'Alliance ATHENA sur les SHS et la cité, qui aborde de front et collectivement la question de la responsabilité sociale des sciences sociales et humaines, de leur place dans l'élaboration des politiques publiques et du transfert des connaissances SHS dans la nouvelle économie de la connaissance.